



ma**LEGALTECH**
Le **nouvel** Economiste

1556 heures contre 1699 heures

Les fonctionnaires travaillent sur l'année moins que dans le privé

Des jours de congés et de RTT ainsi que des absences pour raisons de santé plus nombreux expliquent pour l'essentiel l'écart



© Freepik



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Selon le service statistique du ministère chargé de l'Emploi et sur la base d'une enquête de l'Insee, la durée annuelle du travail à temps complet en 2022 est en moyenne de 1 556 heures pour les fonctionnaires et de 1 699 heures pour les salariés du secteur privé. La durée annuelle légale est de 1 607 heures dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Les précisions sur la durée du travail des fonctionnaires ne peuvent être trouvées que dans le rapport annuel du service statistique du ministère chargé de la Fonction publique, mais il exclut les enseignants des données publiées au motif qu'ils répondent plus mal que les autres salariés du public et du privé à l'enquête de l'Insee.

“La durée hebdomadaire habituelle des fonctionnaires hors enseignants est en moyenne très proche de celle des salariés du secteur privé (39,0 heures). Elle est plus élevée dans la fonction publique d'État (40,4 heures) et plus faible dans les collectivités locales (38,2 heures) et les hôpitaux (38,7 heures)”

Selon ce rapport sur la fonction publique, la durée annuelle du travail à temps complet en 2022 y est en moyenne de 1 606 heures hors enseignants, donc quasi-égale à la durée légale.

Depuis 2006, la durée annuelle du travail à temps complet des salariés du secteur privé est assez stable, autour de 1 700 heures, si on excepte les années 2020 et 2021. Celle des fonctionnaires hors enseignants est légèrement croissante et tend vers la durée légale.

La durée hebdomadaire habituelle des fonctionnaires hors enseignants est en moyenne très proche de celle des salariés du secteur privé (39,0 heures). Elle est plus élevée dans la fonction publique d'État (40,4 heures) et plus faible dans les collectivités locales (38,2 heures) et les hôpitaux (38,7 heures).

Les fonctionnaires (hors enseignants) ont en moyenne 33 jours de congé et de RTT (38 dans les services de l'État, 32 dans les collectivités locales et 28 dans les hôpitaux) contre 26 pour les salariés du secteur privé (avec de forts écarts selon la taille des entreprises).

Plus de formes atypiques de travail dans le secteur public

Les formes atypiques d'organisation du travail sont plus fréquentes dans le secteur public que dans le secteur privé (33 % contre 18 % pour le travail le dimanche et 13 % contre 10 % pour le travail de nuit, par exemple).

Les absences pour raison de santé y sont également plus nombreuses : 10,2 jours dans l'année pour l'État, 17,1 jours pour les collectivités locales et 18,1 jours pour les hôpitaux, contre 11,7 jours dans le secteur privé.

Si l'on s'intéresse à la durée du travail sur l'ensemble de la carrière, on peut noter que l'âge moyen de liquidation de la retraite en 2022 est de 63 ans et 7 mois pour les catégories dites “sédentaires” et inférieur à 61 ans pour les catégories dites “actives” de la fonction publique, contre 63 ans et 1 mois pour les salariés du secteur privé dans le régime général.

Les fonctionnaires qui ont liquidé leur retraite en 2022 ont validé une durée de carrière, tous régimes confondus, de plus de 43 ans, contre seulement 40 ans pour les salariés du secteur privé. Alors que les fonctionnaires sont recrutés pour faire carrière dans l'administration, les salariés du secteur privé ont des carrières plus hachées et valident moins de trimestres pour leur retraite.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 29/01/2024

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).